



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°175

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PETITE ENFANCE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Au vu de l'état actuel de consommation des crédits, une décision modificative est nécessaire :

Décision modificative n°2 sur le budget Petite enfance

Les charges de personnel ont été supérieures au prévisionnel. Ceci s'explique principalement par le recrutement de contractuelles pour faire face à une absence.

Les remboursements de l'assurance du personnel sont aussi à réévaluer à la hausse, ainsi que les recettes des redevances perçues sur l'année.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Chapitre 12 Charges de personnel - fonction 0

Article 64111 Rémunération principale..... +30 000,00 €

Recettes**Chapitre 013 Atténuations de charge - fonction 0**

Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel + 17 000,00 €

Chapitre 70 Produits des services - fonction 0

Article 7066 Redevances, droits des services à caractère social + 13 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget Petite Enfance,
- charge** M. le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

